

Reconnaissance de paternité

Par MAZZEPPA, le 30/08/2015 à 14:08

Bonjour,

Il y a de cela 5 ans,c'était en septembre 2009, j'ai fais la connaissance d'une jeune femme. De cette union, quoique relativement courte, est née une petite Lou (née 1e 5 juin 2010). Admirable et magnifique petite fille dont je prétends être le père. La mère a toujours refusé mon éventuelle (j'utilise ce terme car la mère en question entretenait une autre relation dans le même temps) parternité. Mon intime conviction ainsi que des caractères physiques évidents (quoique la génétique semble capricieuse et complexe) m'ont confirmé dans cette opinion. Quels seraient les modes d'action envisageables dans le but de faire reconnaître ma paternité ? (et les droits qui s'y rattache). Quelles seraient les procédures à suivre ?..etc...

Merci pour votre réponse précise et rapide.

P.S.: La mère de l'enfant s'est mariée en 2013.

Par **fabrice58**, le **30/08/2015** à **16:32**

L'enfant a t elle été reconnue par le mari de sa mère ?

Sinon, vous pouvez la reconnaître. De toute façon, seul un juge peut ordonner une analyse ADN.

Il faudra contester la paternité si l'enfant a été reconnue, et voue attendre à ce qu'elle le soit si vous la reconnaissez.

Par youris, le 30/08/2015 à 17:57

bonjour,

si cet enfant a déjà fait l'objet d'une reconnaissance de paternité, vous pouvez faire une action en contestation de paternité qui ordonnera une analyse biologique.

vous pouvez consulter ce lien:

http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F15882.xhtml salutations